

## **TRANSPORTS SCOLAIRES**

---

*CONVENTION DE DELEGATION  
PARTIELLE DE COMPETENCE POUR  
L'ORGANISATION DE CIRCUITS  
ENTRE LA COMMUNAUTE URBAINE DE  
BORDEAUX  
LA COMMUNE DU TAILLAN-MEDOC*

***AVENANT N° 2***

**Entre les soussignés :**

La Communauté urbaine de Bordeaux, autorité organisatrice de premier rang, représentée par son Président Vincent FELTESSE, agissant en cette qualité, en vertu d'une délibération n°2011/0 du Conseil de Communauté du , intervenant aux présentes sous la dénomination

**"l'organisateur principal",**

**Et,**

L'autorité organisatrice de second rang, La Commune du Taillan-Médoc, représentée par Monsieur Ludovic FREYGEFOND, Maire, agissant en cette qualité, en vertu d'une délibération du Conseil municipal du Taillan Médoc en date du XXXXXXXX, reçue à la Préfecture de la Gironde le XXXXXXXXXX, intervenant aux présentes sous la dénomination

**"l'organisateur secondaire",**

**Il a été arrêté ce qui suit :**

Depuis la prise d'effet de la convention du 4 décembre 2006 reçue à la Préfecture de la Gironde le 8 décembre 2006, l'optimisation du circuit 519.041 à compter de la rentrée scolaire 2011/2012 justifie la passation d'un avenant.

## ARTICLE 1 – MODIFICATION DE SERVICES

Les Communes de Saint Aubin de Médoc et du Taillan-Médoc, en concertation avec la Commune de Saint Médard en Jalles (circuit 449.042), ont demandé, à compter de la rentrée scolaire 2011/2012, la possibilité de mutualiser leurs moyens sur les circuits 376.041 (St Aubin) et 519.041 (Le Taillan) desservant les lycées de Bordeaux, afin d'optimiser le ramassage de tous les lycéens concernés.

Le circuit suivant est donc modifié à compter de la rentrée scolaire 2011/2012 selon la demande de la Commune du Taillan-Médoc :

- **circuit 519.041** : le nouveau circuit passe de 37,295 à 14 kms. Le forfait journalier à appliquer au nouveau circuit passe de 98,00 €HT à 101,64 €HT. Le prix kilométrique reste fixé à 0,52 €HT.

Un avenant n°3 au marché a donc été pris pour entériner la modification du circuit précité exploité par KEOLIS GIRONDE.

L'incidence financière de cette modification pour la dernière année scolaire restant à exécuter au titre du marché pour le compte de la commune du Taillan-Médoc s'élève à -2 287,71 €HT

La fiche technique de ce circuit modifié est jointe au présent avenant conformément aux dispositions de l'article 6.3 de la convention initiale.

## **ARTICLE 2 – AUTRES CLAUSES**

Il n'est apporté aucune autre modification aux clauses de la convention initiale qui sont maintenues et demeurent exécutoires.

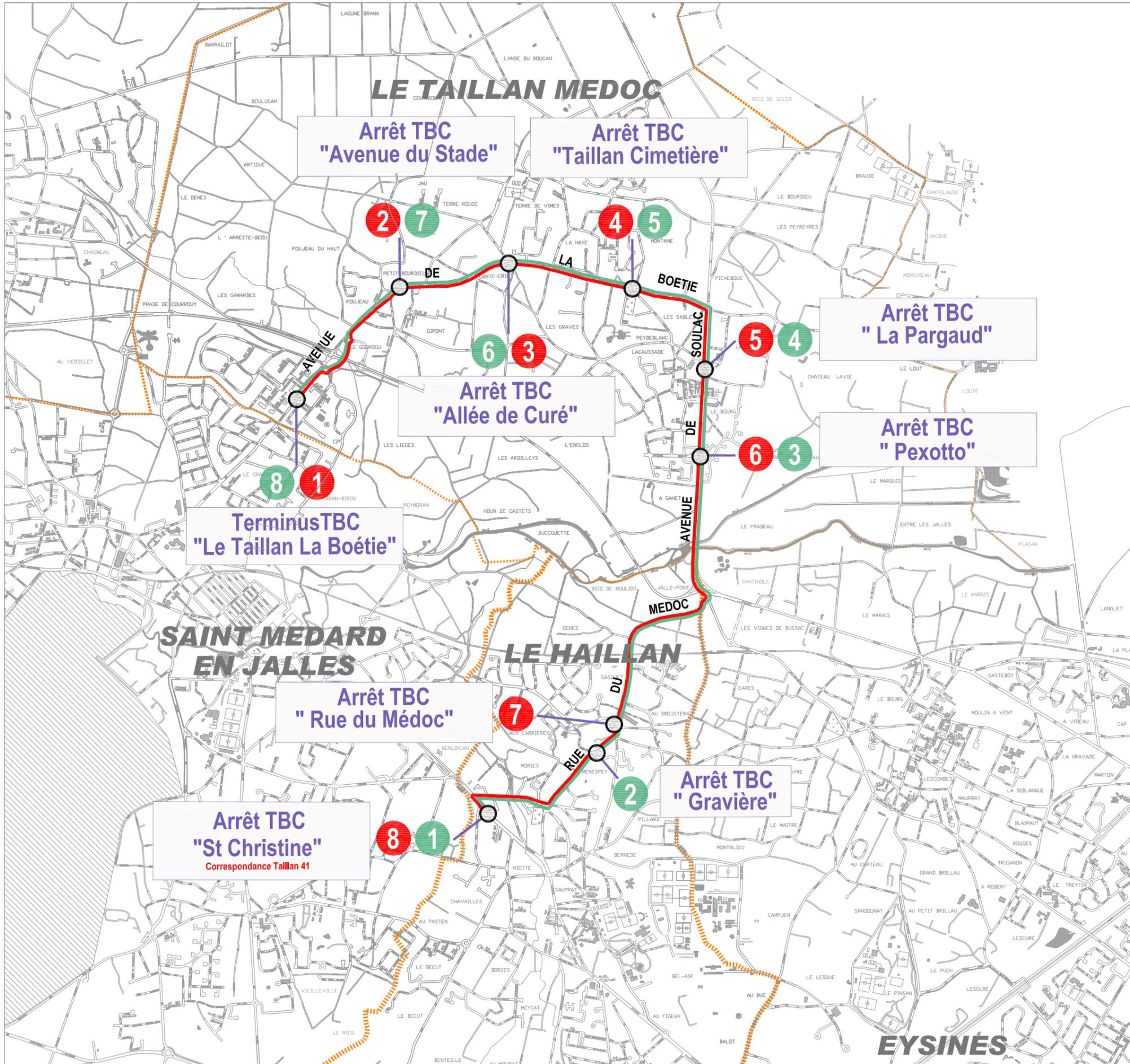
Fait à Bordeaux le :

***Pour l'organisateur principal,  
Le Président de la  
Communauté urbaine de Bordeaux,***

***Pour l'organisateur secondaire,  
Le Maire de la  
Commune du Taillan-Médoc,***

***Vincent FELTESSE***

***Ludovic FREYGEFOND***



FICHE TECHNIQUE

Années scolaires  
2006 à 2012



Organisateur secondaire : commune de Le Taillan

Transporteur titulaire: Keolis Gironde

Transporteur exécutant: Keolis Gironde

N° de marché : 06.155U Lot 10

N° du circuit : 519.041

Noms et horaires des établissements desservis :

Effectif transporté :

	MATIN Horaires de passage		SOIR Horaires de passage	
	km	Lundi au vendredi	km	Lundi au vendredi
1	0,000	6h50	1	0,000
2		6h51	2	
3		6h52	3	
4		6h53	4	
5		6h55	5	
6		6h57	6	
7		7h00	7	
8	7,000	7h05	8	7,000

Parcours journalier : 14 km ( mercredi compris )

Bordeaux le : 01/09/2011

Date d'effet de la modification : 01/09/2011

Plan sans échelle

